

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/2754
28 août 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RESOLUTION
CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION DU JAPON
COMME MEMBRE DES NATIONS UNIES

Présenté par le représentant des Etats-Unis d'Amérique

Le Conseil de sécurité,

Ayant reçu et examiné la demande d'admission du Japon comme Membre des Nations Unies (S/2673 du 23 juin 1952),

DECLARE qu'à son avis, le Japon est un Etat pacifique, capable de remplir les obligations que lui impose la Charte et disposé à le faire, et, en conséquence,

RECOMMANDE à l'Assemblée générale d'admettre le Japon comme Membre des Nations Unies.

